

COMMUNE DE COAT-MEAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Martial CLAVIER, Maire.

Date de convocation : 21 avril 2026

Présents : Geneviève BIHEL, Jennifer BONNEFOY, Stéphanie BERGOT, Martial CLAVIER, Elise DUBOIS, Erwan JAN, Guillaume LÉAUSTIC, Annie LE GUEN, Jocelyn LE GUEN, Sylvie LE LOUARN, David MASSON, Matthieu MERCEUR, Sébastien ROPERS, Monique TANGUY

Excusé(es) : Hervé LE GUEN (pouvoir donné à Sylvie LE LOUARN)

Secrétaire de séance : Erwan JAN

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 10 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Intervention AXA Assurances

Monsieur le Maire laisse la parole au référent AXA Assurances pour présenter l'offre « Ma protection pour votre commune ».

Présentation de la médiathèque de COAT-MEAL

Monsieur le Maire laisse la parole à Laurent COGNEC, agent de la médiathèque pour présenter les statistiques sur le fonctionnement du service. 22% de la population est adhérente de la médiathèque.

N° 2026-016

OBJET : Relevé des décisions du Maire dans le cadre des délégations confiées par le conseil municipal

Le conseil municipal a délégué au maire, en vertu de la délibération N° 2026-017 du 20 mars 2026 un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, le maire présente ci-dessous des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal :

COMMUNE DE COAT-MEAL

N° d'arrêté (décision)	OBJET	DATE
	4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans les limites des seuils au-delà desquels s'imposent les procédures formalisées	
23-2026	TI KER NET-Avenant abonnement messagerie électronique pour un montant de 132 € TTC	09/04/2026
24-2026	Centre de Gestion 29 - Avenant Adhésion Prestation Protection des données - Tarif mutualisé	09/04/2026
25-2026	MV Nettoyage 29 - nettoyage des façades de l'école et de la médiathèque (4200 € TTC) - nettoyage des fenêtres (1429.80 €).	09/04/2026
28-2026	APAVE-Prestation Analyse de la qualité de l'air des locaux scolaires et périscolaires- volet 2 pour un montant de 1176 € TTC et Volet 4 pour un montant de 540 € TTC	09/04/2026
29-2026	Prestation maintenance chaudière de l'école pour défaut électrique – HARGASSNER d'un montant de 2652 €	21/04/2026
	9°- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	
26-2026	Don d'un montant de 50 € pour la mise à disposition d'une salle à l'espace La Fontaine pour des obsèques	09/04/2026
	24°-Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.	
27-2026	Renouvellement d'adhésion au CAUE 29	09/04/2026

N° 2026-017

OBJET : Recrutement d'agents contractuels pour remplacement temporaire d'agents indisponibles

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.4, L.331-1, L.332-27 et L.332-28, L.332-13 et L.313-1,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement des agents indisponibles pour assurer la continuité du service public,

Monsieur le Maire indique que, pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents des collectivités et établissements peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de diverses absences ou congés énumérés à l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique.

Ces remplacements permettent aux services de combler des absences soudaines ou d'anticiper des absences pérennes qui ne peuvent justifier le lancement d'un recrutement d'un nouvel agent titulaire puisque les agents absents ont vocation à reprendre à court ou moyen terme leurs fonctions.

COMMUNE DE COAT-MEAL

Les contrats établis sur le fondement de cet article L.332-13 sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, à recruter les agents remplaçant les agents indisponibles, de prévoir au budget les enveloppes nécessaires à ces recrutements, de signer tous les documents nécessaires en application de cette décision.

N° 2026-018

OBJET : Convention AXA pour l'offre « Ma protection pour votre commune »

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil la proposition de convention avec l'entreprise AXA Assurances pour présenter une offre assurantielle, sans questionnaire de santé ni limite d'âge, permettant d'améliorer la protection des habitants concernant les contrats Santé, Obsèques et Dépendance.

Cela permettant de bénéficier, d'une réduction de 20% pour les personnes de + de 60 ans ou plus et les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles ; 10% de pour les autres habitants.

Cette convention engage la commune, pour une durée de 12 mois, à mettre à disposition d'AXA Assurance un local leur permettant de tenir des réunions d'information destinées à présenter l'offre aux habitants.

L'objet de ces réunions n'est pas de réaliser la souscription des produits présentés mais seulement de présenter l'offre et de répondre aux questions des habitants. Les souscriptions ne pourront intervenir qu'ultérieurement à la demande des habitants afin de permettre à ces derniers d'avoir un délai de réflexion.

Après délibération, le conseil municipal valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et entreprendre toutes les démarches en application de cette décision.

Questions diverses

Liquidation judiciaire du GALAAD : Le Galaad a fermé ses portes le 14 avril 2026. La commune reste attentive à la situation pour que la licence IV ne soit pas transférée en dehors de la commune.

Elections sénatoriales :

Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans – soit un renouvellement complet tous les six ans.

178 sénateurs vont donc être élus en septembre prochain, ceux de la « série 2 ». Ces sièges sont ceux des départements de l'Ain à l'Indre (1 à 36) et du Bas-Rhin au Territoire de Belfort (67 à 90, sauf la Seine-et-Marne). Seront également élus cette année les sénateurs de la Guadeloupe, de la Guyane, de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, de Wallis-et-Futuna et de la Polynésie française, ainsi que six sénateurs des Français hors de France.

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre. Ces élections ont lieu au suffrage universel indirect par un collège d'environ 160 000 grands électeurs.

Un arrêté préfectoral sera notifié au plus tard le 27 mai 2026 pour fixer le nombre de délégués des conseils municipaux attribué à chaque commune au sein du collège sénatorial,

Le 5 juin 2026, les conseils municipaux des communes doivent se réunir pour élire leurs délégués et leurs suppléants.

A Coat-Méal, le conseil municipal se réunira le 5 juin 2026 à 19h.

Dans cette perspective il conviendra de proposer une liste de délégués : 3 titulaires et 3 suppléants.

COMMUNE DE COAT-MEAL

Retour sur les chiffres de la gendarmerie (interventions/délinquance...) :

Monsieur le Maire présente au conseil les statistiques de la gendarmerie sur leurs interventions sur l'année 2024 et 2025 sur la commune de COAT-MEAL.

Aussi, il signale qu'une augmentation préoccupante d'actes malveillants sur la commune à l'occasion des vacances scolaires est constatée.

En février : intrusion dans l'école. Nous avons également constaté à plusieurs reprises des dégradations dans les toilettes publiques, causant des dommages matériels et donc des coûts pour la collectivité.

En avril : en plus des dégradations dans les toilettes publiques qui perdurent, des intrusions dans une propriété privée ont également été constatées ce qui constitue une atteinte au droit de propriété.

Par ailleurs, le filet de tennis du terrain multisport a été retrouvé, en pleine nuit, tendu sur la route, à deux reprises, représentant un danger de sécurité routière pouvant entraîner de graves accidents ! Ces agissements sont certainement un loisir pour certains adolescents mais ces actes inconscients nuisent à la tranquillité et la sécurité publique de tous !

Nous remercions les parents de prendre leurs responsabilités et de veiller aux agissements de leurs enfants, il est urgent de réagir !

Retour sur les commissions :

- Commission communication/animation/sport/culture : Retour sur l'organisation de la chasse aux œufs et la préparation de la commémoration du 08 mai ainsi que sur la proposition d'adressage du bulletin municipal au format numérique.
- Comité Consultatif action sociales : Retour sur la préparation du repas des aînés, le fonctionnement de la banque alimentaires et les prochains dossiers à traiter
- Commission Travaux-Cadre de vie-Environnement-Habitat-Urbanisme : Retour sur les dossiers en cours (intrusion dans les locaux, problématiques de vitesse sur la commune, peinture routière).
- Commission Enfance/Jeunesse/Affaires scolaires : Retour sur les premières rencontres des acteurs de la petite enfance, des problématiques des aires de jeux sur la commune, de l'élection du CME à venir

Retour sur les réunions du Pays des abers : Le pays des abers a élu son président et son bureau communautaire. M. Martial CLAVIER est élu vice-Président en charge de la compétence « Eau et Assainissement ».

Prochaines réunions :

- Bureau municipal : lundi 18 mai à 19 h
- Comité Action Sociale/Solidarité/mobilité : Mardi 19 mai à 19h.
- Commission Travaux : Mardi 26 mai à 20h
- Commission Enfance/Jeunesse/Affaires scolaires : Mercredi 27 mai à 20 h.
- Conseil municipal : Vendredi 5 juin à 19h (Election des délégués pour les élections sénatoriales)
- Commission Animations/ Communication/ Culture Sport : Lundi 8 juin à 20h.
- Commission Finances : Mercredi 17 juin à 20h.
- Bureau municipal : Lundi 22 juin à 19h.
- Conseil municipal : lundi 29 juin à 20h.

COMMUNE DE COAT-MEAL

- Conseil d'école : le 19 mai à 18h.
- Prochaines sessions du dispositif argent de poche :
Les 9 et 10 juillet / les 24 et 25 août 2026 : Voir les travaux à réaliser.

Prochains évènements :

MAI :

- 2 mai : Animation ludicoat à la médiathèque de 14h à 17h.
- 3 mai : 5ème manche du Challenge Pen ar Bed VTT organisé dans le bois de Trémobian à Coat-Méal + Printemps des Abers à Plabennec
- 8 mai : Commémoration victoire du 8 mai 1945 + Repas champêtre festicoat et Photo des habitants de la commune
- 24 mai : Printemps des Abers à Landéda
- 30 mai : Printemps des Abers à Plouvien

JUIN :

- 17 juin : Concours de dominos Club des Violettes
- 28 juin : Kermesse APE

JUILLET :

- 4 et 5 juillet : **Brest 44** (Festi Coat)
- 10 au 12 juillet : **Festival Tahitien** (Te Here Hei)
- **Exposition sur les archives communales de Coat-Méal.**
M. Armand BRETON a fait des trouvailles dans les archives des délibérations du conseil municipal sur la naissance de la commune, de 1789 à 1839. Il prépare une exposition de manuscrits et de leurs transcriptions qui sera publique du 6 juillet au 28 septembre ainsi que des ateliers de transcription " en activité libre".
- Les 15, 22 et 29 juillet + 5 et 12 août : **Les contes de La Fontaine** à Coat-Méal, derrière l'espace La Fontaine en extérieur. Le conteur Armanel propose 5 soirées contes : les 5 mercredis entre 14 juillet et 15 août, de 20h30 au coucher du soleil ; tout public. Ensuite contes et légendes "pour adultes". Participation libre au chapeau.30 personnes. Réservations conseillées : 07 67 21 93 27

Clôture de la séance à 22h40.

Lors de cette séance, les délibérations n° 2026-016 à 2026-018 ont été votées.
Elles ont été transmises à la Préfecture de QUIMPER le 7 mai 2026.

Le Maire
Martial Clavier



Séance du 28/04/2026